

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 21 Janvier

LA QUESTION DES OCTROIS

Voilà déjà bien longtemps que cette question a été soulevée pour la première fois, et que des esprits ouverts au progrès ont demandé l'abolition de ces espèces de douanes à l'intérieur, qui sont en contradiction flagrante avec nos idées de liberté ; mais jusqu'à présent, on n'a pas pris le temps de s'en occuper dans le Parlement, ou bien l'on a pensé qu'il était plus commode d'en ajourner l'examen.

Cependant une proposition tendant à supprimer les octrois, avait été déposée naguère par M. Guillemet. Certes, on peut différer sur les moyens proposés par l'auteur de ce projet, mais il n'est personne qui ne reconnaisse que la perception des droits d'octroi est vexatoire, surannée et contraire au principe de justice et d'égalité qui doit servir de base à l'impôt.

L'octroi entrave le travail national, grève la consommation et la production, et apparaît comme une sorte de dime que les villes prélèvent sur les campagnes et sur les citoyens eux-mêmes.

Or, nous vivons à une époque où c'est un devoir de faire disparaître les vieux abus, de détruire les systèmes économiques surannés, inventés par le despotisme et l'esprit d'autoritarisme. Il n'est pas admissible que la nation française qui a été de tout temps, en Europe, l'initiatrice du progrès et de la liberté, soit devancée aujourd'hui.

Et cependant, c'est ce que nous voyons. Beaucoup de pays voisins, en effet, nous ont devancés dans cette voie.

C'est ainsi qu'en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Suisse, en Suède, les octrois ont été supprimés.

Abolis en France par la grande révolution, ils furent rétablis par Napoléon 1^{er} et

depuis lors, ils n'ont pas cessé d'exister, malgré les attaques violentes dont ils ont été l'objet à maintes reprises.

C'est ainsi qu'en 1866, un pétitionnement fut organisé pour en demander l'abolition.

Naturellement, le gouvernement de Napoléon III, tout aussi despotique que le 1^{er} Empire, ne tint aucun compte de cette manifestation de la volonté populaire.

La routine triompha, bien qu'un grand nombre de conseils généraux et de sociétés d'agriculture se fussent prononcés pour la suppression.

Nous avons dit que les taxes d'octroi lésaient le principe d'équité. C'était l'avis de Turgot.

« L'octroi, disait-il, est un droit abusif dont se servent les villes pour se procurer des ressources aux dépens des campagnes, en soumettant leurs denrées à des taxes qui en diminuent la consommation et qui sont, en outre, supportées par les citoyens les plus pauvres. »

Rien n'est plus vrai. L'octroi porte, non seulement sur les objets de luxe, mais encore sur ceux de première nécessité et de préférence sur ces derniers qui étant plus usuels, c'est à-dire d'une consommation plus grande, rapportent davantage à l'octroi. C'est donc le pauvre qui en supporte les conséquences.

Les consommateurs ne sont pas les seuls atteints par ces taxes, l'industrie en éprouve des dommages considérables. Il y a dans les villes des fabriques, des ateliers de tout genre qui en souffrent.

Que fait l'octroi en frappant la matière première, les instruments de la production ?

Il place ces industries dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis des établissements similaires situés en dehors des villes et les met dans l'impossibilité de soutenir la concurrence. En outre, en frappant la consommation, l'octroi cause un préjudice considérable à l'ouvrier en augmentant le prix de sa nourriture et à la richesse na-

tionale en ayant pour résultat de diminuer la consommation.

La statistique a toujours constaté que chaque fois que l'on a abaissé les droits d'entrée sur une denrée, la consommation de cette denrée a augmenté dans de notables proportions.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord sur la nécessité de supprimer les octrois, seulement, on se demande comment on se procurera les nombreux millions dont on a besoin pour équilibrer les budgets communaux et celui de l'Etat ?

Sur ce point, les avis sont partagés. Les uns proposent un système, les autres en préconisent de plus efficaces à leurs yeux.

C'est une question à examiner. Mais nous estimons que la solution la plus raisonnable et qui devra être préférée à toute autre, c'est celle qui pèsera le moins sur les contribuables.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 janvier

Graves incidents

Après la lecture du procès-verbal, M. Floquet, qui préside la séance, annonce qu'il a reçu de M. Le Senne et de plusieurs de ses collègues, une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard des graves accusations formulées contre un membre du cabinet par le journal *l'Intransigeant*. (Mouvement.)

M. de Freycinet, président du conseil, déclare qu'il laisse la Chambre juge de savoir s'il convient d'apporter à la tribune des paroles qui peuvent jeter la déconsidération sur le gouvernement. Quant à lui, il ne répondra pas. (Très bien sur plusieurs bancs.)

Plusieurs voix. — La question préalable. M. Laur combat la question préalable et dit que si la majorité votait la question préalable, l'opinion dirait qu'elle a sacrifié une des prérogatives du Parlement pour couvrir l'indignité d'un des membres du cabinet.

Comme l'orateur venait de prononcer ces mots, en descendant de la tribune, M. Constans s'é-

tout semblable à celle d'Antonin, si ce n'est que cette fois, la morale sociale et religieuse avait triomphé ; tandis que, dans le cas d'Antonin, c'était l'amour, l'amour profane qui avait vaincu ; et il semblait à Stéphanie qu'Antonin, en épousant la femme qu'il aimait, avait insulté sa mère.

Le bateau de Jersey, signalé, arriva bientôt. Antonin se jeta dans les bras de son père et puis de sa sœur. Le comte embrassa ensuite Laura avec effusion et présenta les deux femmes l'une à l'autre.

Laura, avertie par son mari, attendait pour voir qu'elle serait la façon d'être de sa belle-sœur.

Stéphanie ne l'embrassa pas, elle lui tendit la main.

— Madame la vicomtesse.

— Mademoiselle...

Les rapports étaient ainsi fixés, graves et dignes.

Un domestique resta pour les bagages, et on monta ensemble en voiture pour l'hôtel ou plutôt pour les deux hôtels.

La vicomte avait, en effet, son hôtel à lui, touchant à celui de son père, et qui lui avait été légué par un oncle, mort veuf sans enfants il y avait une dizaine d'années. Les deux hôtels, séparés et réunis, avaient des portes de communication à chaque étage.

C'étaient deux de ces vieilles maisons, patrimoniales et marines, dont le premier étage d'habitation est au troisième, et qui, construites par les anciens navigateurs ou corsaires malouins, passent leur tête au-dessus des vieux remparts de la ville, afin d'avoir toujours la vue de la mer.

lance du banc des ministres, et se précipitant sur M. Laur le soufflette à deux reprises.

Celui-ci riposte et soufflette le ministre avec un paquet de brochures et d'imprimés qu'il tenait à la main.

Tous les députés se précipitent et, pendant que quelques-uns séparent les deux adversaires, de violents colloques s'engagent et des altercations éclatent au milieu de la foule qui obstrue le couloir de gauche.

M. le président se couvre et lève la séance.

Avant de se retirer, un grand nombre de députés de la majorité viennent serrer la main à M. Constans et le féliciter, tandis que, des bancs de l'extrême gauche, M. Laur et plusieurs autres membres jettent au ministre de l'intérieur à plusieurs reprises l'épithète d'assassin.

A ce moment M. Castelin, pris à partie par M. Delpech, reçoit un coup de poing en plein visage. Une nouvelle scène tumultueuse éclate et se poursuit dans les couloirs.

L'ordre a été donné d'évacuer les tribunes, y compris celle de la presse.

SÉNAT

Séance du 19 janvier 1892

Le Sénat reprend la discussion de la taxe des frais de justice.

Les articles 6, 7, 8 et 9, qui réduisent les droits d'enregistrement sur les divers exploits, sont adoptés, conformément au texte de la Chambre.

Les articles 10 à 14, comprenant les autres détaxes votées par la Chambre et auxquels la commission des finances n'a apporté que des modifications de détail, sont adoptés.

On aborde l'article 15, où commencent les taxes de remplacement.

Après le rejet d'un amendement de M. Monis et d'un amendement de M. Munier, l'article 15 proposé par la commission du Sénat et qui détermine dans quels cas le droit proportionnel de remplacement devra être perçu, est adopté.

Duel

Hier matin a eu lieu le duel entre MM. Castelin et Delpech, à la suite des incidents de mardi à la Chambre.

M. Delpech a été atteint d'une blessure pénétrante au bras.

Au Dahomey

La situation au Dahomey est excellente. Il est inexact que les Dahoméens aient attaqué Kotonou, ainsi que l'ont publié plusieurs journaux.

Les Bizeux avaient été de ces anciens bretons, marins de race ; ils avaient donné sous Louis XIV et sous Louis XV deux amiraux à la France.

Il avait été convenu par lettres, entre le père et le fils, qu'on mènerait la vie à la fois juxtaposée et commune : chacun aurait sa maison et on prendrait les repas ensemble.

D'ailleurs, la belle saison était venue et on ne resterait qu'une semaine ou deux à Saint-Malo, le temps de présenter la vicomtesse dans l'intimité la plus proche. On partirait ensuite pour le château de famille qu'on avait près de Saint-Pol de Léon.

Il y avait ainsi toutes les chances pour que la Linda ne fût pas reconnue dans la vicomtesse de Bizeux. Quand elle aurait pris pied, le comte, qui au fond, craignait sa fille, se disait qu'habitée à sa belle-sœur, gagnée sans doute par la douceur et le charme de Laura, Stéphanie aurait une révolte bien moins violente, au cas d'une révélation toujours possible.

Laura s'installa donc dans l'hôtel de son mari, et, comme une vraie artiste qui s'accommode de tout milieu qui n'est pas bourgeois et vulgaire, elle fut à son aise tout de suite dans ce bon vieux logis, avec ses hautes fenêtres à petits carreaux et son ameublement Louis XVI à la fois commode et élégant.

La vie, au château, était plus large encore, quoique, dans le fond, un peu monotone.

Mais, pour que la vie ne parût pas un peu monotone à Laura, habituée aux émotions du travail, de l'action, du combat, il fallait, à vrai dire, qu'il y eût beaucoup de nouveauté et beaucoup de variété autour d'elle.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 24

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XII

Retour à la vie

Quelques jours après, on lisait dans les échos d'un journal, généralement bien informé : « La Linda ne chantera pas au Théâtre-Italien cet hiver. On parle d'un engagement fabuleux qu'elle aurait signé pour une tournée aux Etats-Unis. »

Quelques lignes plus loin, autre Echo :

« Le vicomte de B... à peine remis de sa blessure, part, dit-on, pour les Etats-Unis. C'est un vœu. Il s'était cru condamné à changer de monde, et il a juré que, s'il ne passait pas dans l'autre, il irait visiter le nouveau. »

I

Retour en France

Dix-huit mois après, vers la fin d'avril, le comte de Bizeux et Mlle Stéphanie de Bizeux, sa fille, attendaient, sur la jetée de Saint-Malo, l'arrivée

du bateau de Jersey, qui devait amener la vicomte et la vicomtesse de Bizeux, de retour de l'Amérique du Sud, via Liverpool et Southampton.

Le comte était un grand et beau vieillard, de haute mine et d'aspect vénérable et doux. Mlle de Bizeux, vieille fille de trente-six ans, avait le visage osseux, l'air altier et sévère, et cependant gardait dans son allure et dans son maintien on ne sait quoi qui marquait la race.

Le cœur battait fort au comte qui allait revoir, après une longue absence, son fils bien-aimé. Lors de son mariage en Angleterre, il était allé y assister, et était resté un mois à voyager, en Ecosse et dans le pays de Galles, avec les nouveaux époux. Sa bru l'avait conquis tout de suite par sa grâce et les soins affectueux et tendres dont elle l'entourait ; et il était presque aussi impatient de la retrouver que de retrouver son fils.

Mlle de Bizeux attendait sa belle-sœur, qu'elle ne connaissait pas, dans des dispositions beaucoup moins bienveillantes et, pour tout dire, assez froides. Son père lui avait pourtant soigneusement caché que Laura eût été chanteuse et eût monté sur les planches d'un théâtre ; elle aurait quitté l'hôtel et se serait réfugiée dans un couvent plutôt que de subir le contact d'une « baladine ». Il lui suffisait pour avoir en défiance la femme d'Antonin de savoir que son frère l'avait épousée par amour, et que, si elle était de grande naissance, fille d'un comte grand d'Espagne, elle n'avait guère eu d'autre dot que sa beauté.

Stéphanie avait appris par la comtesse de Bizeux l'histoire du premier amour de son père, histoire

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos sénateurs

Le Sénat a nommé les trois grandes commissions annuelles, celles des chemins de fer, de l'armée et de la marine.

M. Béraud a été élu membre de la commission des chemins de fer et de celle de la marine, et M. de Verninae, de la commission de la marine.

Ponts et chaussées

M. Béziou, commis des Ponts et Chaussées de 4^e classe, attaché dans le département de l'Yonne au service de la navigation, sera attaché dans le département du Lot au service ordinaire, en remplacement de M. Cavarrot appelé à une autre destination.

Cette disposition aura son effet à partir du 1^{er} février.

Lycée Gambetta

MM. Meulet et Crouzat, élèves du gouvernement à 3/4 de bourse d'internat au Lycée Gambetta, sont promus à bourse entière d'internat avec effet du 1^{er} janvier 1892.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, Mlle Salon, élève sortant de l'Ecole normale, pourvue du brevet supérieur, est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire adjointe à l'école de filles de la rue Fénelon (emploi créé).

Le concert-conférence

On nous assure que la date du concert-conférence, organisé au profit de l'achèvement du monument Clément-Marot, serait définitivement fixée au 24 février prochain.

Revue de Gendarmerie

Mardi matin, dans la cour de la caserne de gendarmerie, en présence des brigades de Cahors sous les armes, M. le capitaine Pigeon commandant l'arrondissement, a remis la médaille militaire au brigadier Pelouche, commandant la brigade de Castelnaud et au gendarme Vidal de la brigade de Limogne.

Ce n'est pas un canard

Il y a environ un an, la société de pisciculture avait immergé dans notre rivière de nombreux alevins de truites arc-en-ciel récemment introduites en France.

Depuis cette époque, l'on n'avait pu prendre un échantillon de cette espèce et l'on n'était pas sans inquiétude sur le résultat de cette expérience, lorsque, dimanche dernier, un pêcheur à la ligne prit, dans le bassin de Coty, à côté du Pont-Neuf, une truite arc-en-ciel, mesurant 13 centimètres de long. Il est bon de remarquer que, lors de leur immersion le plus grand de ces poissons ne dépassait pas 4 centimètres.

On peut voir, au café Divan, ce spécimen de l'espèce, conservé vivant.

Annuaire du département du Lot

Vient de paraître l'édition de 1892, de l'Annuaire statistique administratif du département du Lot, publié par MM. les chefs de division de la pré-

Cependant, la première année de son mariage lui avait été un enchantement. Leur lune de miel avait duré douze jours, sans un nuage dans son ciel d'azur : elle goûtait pour la première fois cette joie d'aimer et d'être aimée qui est la meilleure de la vie.

Ils parcoururent ces admirables pays de l'Amérique du Sud, le Pérou, le Brésil, visitant ces curieuses villes, traversant ces splendides paysages, se hasardant jusque dans les pampas. Mais ce qui absorbait par-dessus tout leurs yeux et leur âme, c'était eux-mêmes ; et cette magnifique nature n'était bonne tout au plus qu'à servir de cadre à leur amour.

Mais, au bout d'une année, ils commencèrent à trouver, sans se le dire, sans même s'en rendre compte peut-être, que la solitude à deux n'en était pas moins la solitude.

Quelque chose qui ressemblait presque à l'enfer se glissa dans leur perpétuel tête-à-tête. Puis ils s'avouèrent que la fatigue d'un continuel déplacement, la vie des grands chemins, d'hôtel ou de hacienda, tout cela, à la longue, lassait l'esprit autant que le corps.

Un an et demi s'était écoulé, et le rêve choyé par Laura, un enfant de l'homme aimé à aimer, fuyait, fuyait toujours devant elle comme un mirage.

— Prends garde ! lui disait Antonin, un enfant pourrait te faire perdre la voix.

— Ah ! je le voudrais ! répondait-elle. Alors, je n'aurais plus de regret.

Elle avait donc du regret.

Son mari avait commencé à être amoureux de sa voix et il continuait à l'être, sans préjudice des

lecture. Cette édition contient dans sa troisième partie un très intéressant travail que nous ne saurions trop recommander : *Les usages locaux dans le département.*

En vente chez tous les libraires 2 fr. ; par la poste 2 fr. 50.

LES RETRAITES DES ANCIENS MILITAIRES

On sait que le Sénat avait repoussé le crédit de 5 millions pour l'unification des pensions de retraites des anciens militaires, crédit que la Chambre avait inscrit dans le budget de 1892. La commission du budget a examiné aujourd'hui cette question, M. le baron Reille a proposé de rétablir le crédit dans son intégralité ; mais la commission voulant faire une concession au Sénat, a décidé de ne demander que 3 millions. M. le colonel Plazânet en séance publique soutiendra l'intégralité du crédit.

Véloce-Sport cadurcien

Séance du 16 janvier

M. Blanchard, président, ouvre la séance. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Miquel, limonadier à Montcuq, relative à la création des groupes cantonaux.

La Société décide qu'il y a lieu d'attendre pour répondre à cette lettre, la discussion sur la création des ces groupes.

L'ordre du jour appelle l'élection de la commission chargée de l'organisation des sorties et de la commission d'examen des propositions.

Ces deux élections donnent les résultats suivants :

Commission des sorties.

Sont élus : MM. Planavergne, Gleye, Larrive. M. J. Valette, capitaine de route, et M. Bonis, lieutenant, font partie de droit de cette commission.

Commission d'examen

Sont élus : MM. Brunies, Dissès, Luc, de Lafaurie, J. Valette.

M. le Président donne ensuite la parole à M. de Lafaurie pour développer sa proposition relative à la création d'une piste permanente à Cahors.

M. de Lafaurie fait valoir l'utilité, les avantages d'une telle création, et trouve les moyens à employer pour arriver au but désiré, dans la souscription d'un certain nombre d'actions. Les dépenses, dit-il, peuvent s'élever de 70 à 80,000 francs, il s'agit de diviser cette somme en autant de parts de 125 fr., payables par annuités de 25 francs, et remboursables par tirages successifs avec les intérêts à 5 0/0.

Croyez-vous, ajoute M. de Lafaurie que beaucoup de propriétaires, de rentiers, de négociants et d'industriels vous refuseraient l'aumône, passez-moi le mot, de cette minuscule somme de 25 francs par an, alors surtout que tout en favorisant l'essor vélocipédique, vous travaillerez à leur procurer des avantages matériels supérieurs à la somme prêtée, somme qui leur serait d'ailleurs remboursée avec les intérêts légaux.

Je ne puis pas le supposer. M. Marmiesse développe longuement les motifs pour lesquels il ne votera pas la proposition de M. de Lafaurie et conclut en demandant le rejet de plano de cette proposition.

M. de Lafaurie, répondant aux observations de M. Marmiesse, fait remarquer qu'il ne de-

autres façons. Elle chantait donc pour Antonin, qui, excellent musicien, l'accompagnait au piano, et s'extasiait comme autrefois et plus qu'autrefois sur ce chant divin. Mais elle était toujours la même chanteuse et il était toujours le même public !

Voilà pourquoi, après dix-huit mois d'absence, ils étaient tombés d'accord que le pays natal, le foyer, la vie de famille, avaient aussi leur douceur et leur charme et voilà pourquoi ils étaient rentrés en France.

XIV

La vie du château

Le château de Bizeux, près de Saint-Pol de Léon, à un quart de lieue de Roscoff et de la mer, était situé dans un beau et charmant pays tout accidenté de collines et de bois. Seulement, il était quelque peu isolé, le château le plus voisin était distant de plus de cinq kilomètres, et, si ce n'est à l'époque de la chasse, la vie y était fort retirée.

Ce n'était pas un incon vénient dans le cas présent ; Laura y serait mieux à l'abri des indiscretions et des rencontres. Mais aussi, quand elle eut visité à pied ou à cheval les environs, maisons, églises, paysages, elle retomba dans la monotonie de la vie oisive, variée, il est vrai, par la bonne grâce du vieux comte, plein pour sa jeune bru de prévenances délicates et de soins empressés.

Mlle de Bizeux n'approuvait pas beaucoup ces attentions de son père pour la nouvelle venue.

Le comte aimait la musique presque autant

mande pas à la Société de prendre séance tenant l'engagement de construire une piste permanente mais uniquement de consacrer par un vote favorable l'utilité de cette piste, de nommer ensuite une commission composée de tous les hommes compétents, faisant partie de la Société, qui aura pour mission d'examiner si ce projet est réalisable ou s'il ne l'est pas.

M. le président met aux voix la demande de M. de Lafaurie qui est approuvée à l'unanimité, moins une voix.

La Société désigne pour faire partie de cette commission :

MM. Rodolosse, président d'honneur ; Blanchard, président ; Sirven père, vice-président ; Filhol, trésorier ; Lasserre, secrétaire ; Valette, capitaine de route ; Bonis, lieutenant de route ; E. Depeyre ; E. Bourdin ; de Lafaurie ; Biergeon ; Arnaudet ; Bourgoïn ; Brunies ; Ilbert Jules ; Luc ; Dissès ; Gleye ; Marmiesse ; Pezet Jules ; Tardieu.

M. le Président fait observer qu'il conviendrait d'arrêter d'ores et déjà la date des courses annuelles.

M. J. Valette propose la date du 26 juin qui est acceptée par l'assemblée.

M. de Lafaurie prie M. le Président de vouloir bien porter à l'ordre du jour de la prochaine séance la question de l'organisation des groupes cantonaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Les Prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la communication suivante, que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Cahors, 21 janvier 1892,

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

L'assemblée générale de la 405^e section des Prévoyants de l'Avenir, dont le siège est à Cahors, aura lieu dimanche, 24 janvier à 4 heures précises du soir, dans une salle de la Mairie.

A cet effet, le Président de la 405^e section a l'honneur de rappeler aux sociétaires l'article des statuts ainsi conçu :

« Tout sociétaire n'assistant pas à l'assemblée générale de sa section, le quatrième dimanche de janvier, sera passible d'une amende de un franc s'il n'a, au préalable, informé le bureau, par lettre ou par carte postale, du motif de son absence. La présence du sociétaire sera constatée par une feuille d'émargement, déposée à l'entrée de la salle de la réunion.

» Les dames, quoique instamment priées d'assister à ces réunions, ne sont pas amendables.

» Le sociétaire amendé ne pourra opérer aucun versement de cotisation avant d'avoir acquitté cette amende. »

Veillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma considération distinguée.

PARAZINES,

Capitaine en retraite,

Président de la 405^e section des Prévoyants de l'Avenir.

Les Régiments mixtes d'Infanterie

Les régiments mixtes d'infanterie ne seront pas les seules troupes de réserve appelées à prendre part aux grandes manœuvres d'automne.

Les 5^e, 6^e et 17^e corps d'armée formeront en effet chacun un régiment mixte de cavalerie pour participer à ces manœuvres.

C'est la première fois que nous verrons réunis ces nouveaux régiments, l'expérience sera donc

qu'Antonin et n'était jamais plus heureux que lorsque Laura se mettait au piano et leur chantait quelques-uns de ces airs où elle avait été si souvent applaudie. Si c'était un air religieux ou une chanson populaire, Stéphanie écoutait avec indulgence ; mais si le mot d'amour était seulement prononcé, elle se levait aussitôt indignée et sortait en haussant les épaules. Et dame ! l'amour est un thème musical qui s'est bien fréquemment répété.

N'importe, Laura avait du moins dans le comte un auditeur de plus.

Ce qui ne l'empêchait pas, maintenant qu'elle était en France et qu'elle lisait les journaux de soupiner bien souvent en parcourant les nouvelles des théâtres et les comptes rendus des débuts et des premières représentations. Là était l'éclat, le bruit, la vie. Si elle n'avait pas d'elle-même quitté la partie, c'est d'elle qu'on parlait à cette place. Cet oublié Paris l'avait déjà remplacée, et elle ne lui manquait pas, mais comme il lui manquait ! On allait bientôt inaugurer le nouvel Opéra, et elle ne serait pas de la fête !

Heureusement, au milieu de ses souvenirs et de ses ennuis, son amour pour Antonin était resté intact dans son cœur. Il est vrai que lui, il l'adorait comme au premier jour ; il n'avait rien à regretter, lui ! Laura avait, au contraire, donné à sa vie un intérêt suprême. Mais, pour elle aussi, leur amour, s'il n'avait plus l'ardeur de la passion commençante, avait encore la douceur ineffable de l'habitude prise.

Et elle était consolée, elle était enchantée, quand par une belle matinée de soleil, ils s'échappaient tous les deux et s'en allaient, à travers bois et

des plus intéressantes, surtout si les escadrons territoriaux sont montés avec des chevaux de réquisition, comme ils le seraient en cas de mobilisation.

Les Parts de Prises

Afin de prévenir les nombreuses demandes non justifiées adressées au Ministère de la Marine, on informe les officiers, militaires et marins qui ont été présents au Tonkin du 25 avril 1882 au 17 octobre 1884 que, d'après les états dressés par le corps expéditionnaire, ont seuls droit à des parts de prises de guerre ceux qui ont assisté aux combats ou attaques des citadelles ci-après.

25 avril 1882, Hanoi, 33 fr. 79 ; 25 avril 1882, Bac-Trang, 14 fr. 72 ; 7 janvier 1883 ; Phu-Kien, 0 fr. 77 ; 27 mars 1883, Nam-Dinh, 168 fr. 44 ; 21 octobre 1883 ; Phu-Moi, 137 fr. 79 ; 17 décembre 1883, Sontay, 17 fr. 13 ; 12 mars 1884, Bac-Ninh, 4 fr. 34 ; 18 mars 1884, Phu-Binh, 57 fr. 34 ; 20 mars 1884, Taïn-Guyen, 0 fr. 14 ; 13 avril 1884, Hong-Hoa, 0 fr. 38 ; 17 octobre 1884, Son-Duong, 0 fr. 78.

Le chiffre qui suit les noms des combats est la quotité de part pour les caporaux et soldats.

La Vélocipédie Militaire

C'est le premier mars prochain que l'organisation de la vélocipédie militaire entrera en vigueur.

Le nombre des vélocipédistes régimentaires est fixé de 7 à 10 ; celui des vélocipédistes d'état-major à 75.

Le contingent de paix ne dépassera pas le chiffre de trois mille.

Les candidats auront à passer un examen de topographie élémentaire et fournir un parcours de 50 kilomètres en quatre heures pour les régimentaires ; un examen plus sérieux de topographie et un parcours de 90 kilomètres en sept heures pour ceux d'état-major.

Le costume adopté est le suivant : képi ; vareuse de l'infanterie de marine ; culotte bouffante et légères molletières en cuir.

L'arme autorisée est le revolver.

L'avancement sera réglé comme pour les autres armes jusqu'au grade d'adjudant inclus.

Chaque vélocipédiste recevra une indemnité quotidienne de 50 centimes, portée à 75 centimes pendant les manœuvres. Il aura droit, chaque jour également, à 500 grammes de viande au lieu de 350 et deux rations de vin.

Toute machine en bon état sera acceptée, à l'exception des machines de course.

Un type de bicyclette sera, cette année même, adopté, et les fabricants auront l'autorisation de les mettre en vente, mais seulement en attendant que les arsenaux de l'Etat soient outillés dans ce but.

Les combats de nuit

Les expériences qui ont eu lieu, dans la soirée du 18 janvier au plateau de Satory, et que nous avions annoncées, ont pleinement réussi.

Il s'agissait, pour plusieurs officiers supérieurs désignés à cet effet par le ministre de la Guerre, d'apprécier dans son application et son fonctionnement une lampe qui, dans la pensée de son inventeur, doit permettre aux troupes de combattre pendant la nuit en rendant visible la présence et les mouvements de l'adversaire.

Cette lampe, munie d'un réflecteur puissant, est portée sur un chariot très léger afin de pouvoir suivre dans tous les terrains les hommes en marche.

prairies, marchant, courant, joyeux comme deux écoliers en vacances.

Ils allaient ainsi dans l'herbe, elle appuyée sur lui, et relevant un peu sa balayouse pour ne pas la mouiller dans les herbes humides, ou bien se tenant droite, bien campée sur ses fines hanches, pendant qu'il coupait avec l'ongle des violettes dont Laura faisait des bouquets superbes entourés d'une collerette de leur feuille vert pâle.

Souvent le chemin qu'ils suivaient s'enfonçait brusquement sur une descente pierreuse et descendait jusqu'à la plage. Ils s'amusaient alors à dégringoler en courant comme des enfants, lui la tenant par la main, elle relevant de l'autre ses jupes qui flottaient au vent avec un bruit d'ailes dans leur essor d'oiseaux envolés en la liberté gaie. Ils s'asseyaient sur le sable et s'arrêtaient pour contempler la baie où la marée entrain, où les courants rasaient les saillies des roches et traçaient parmi des espaces clairs et des surfaces lisses, leur sillage sinueux, plein de remous.

Ils eurent, un matin, une joie qui se termina par une tristesse.

Ils trouvèrent un nid de merles. Les petits étaient éclos.

Antonin les fit voir à Laura en écartant une branche de chèvre-feuille qui les dissimulait parmi l'épaisseur d'une haie d'épines.

A (suivre).

Mise en action, elle éclaire très vivement au loin, mettant le paysage en pleine lumière et, par conséquent, donnant à nos soldats une cible facile.

Placée en arrière des hommes, elle les laisse dans l'obscurité; ceux-ci ne peuvent être trahis que par la lueur, très rapide d'ailleurs, produite par la détonation du fusil.

Il est démontré que, même dans la nuit la plus noire, l'homme y voit assez pour prendre la mire de son arme, assurer et régler son tir; tout sera donc pour le mieux lorsque, dissimulé à son ennemi, il pourra, grâce à l'emploi de la lampe qu'on vient d'expérimenter, avoir bien en vue le but qu'il s'agit d'atteindre.

Cette lampe est due aux recherches intelligentes d'un lieutenant du 2^e régiment du génie M. Léonce Astier, qui tient garnison à Montpellier, et cet à la suite de plusieurs essais des plus satisfaisants auxquels assistait M. le général Boisdemetz, commandant le 16^e corps d'armée, que le Ministre de la Guerre a ordonné les expériences du plateau de Satory.

Dirigé sur les cibles du champ de tir, le feu de la nouvelle lampe, même à de grandes distances, les a rendues presque aussi visibles qu'en plein jour, permettant de la sorte un tir facile, régulier et juste.

L'invention est donc des plus précieuses, car elle vient compléter heureusement notre outillage militaire en comblant une lacune.

Les ballons captifs et les forts avaient utilisé déjà la lumière électrique pour suivre l'adversaire dans ses mouvements ou dans ses travaux de défense qu'on arrivait ainsi à surprendre et à connaître. Mais jusqu'à présent on avait dû renoncer à toute idée de combat, pendant la nuit à moins de circonstances impérieuses, afin de ménager des munitions utiles et des cartouches qui, brûlées au hasard, auraient fait beaucoup de bruit, mais peu de bonne besogne. Il semble que pour l'avenir il doive en être autrement, ce qui réjouira tous ceux qui s'intéressent aux choses de notre vaillante armée.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 11 janvier 1892

Présidence de M. Daynard, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le secrétaire des séances donne lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Taillefer, curé de Cazillac, par Lauzerte (Tarn-et-Garonne), remercie la Société de l'avoir accepté comme membre correspondant et fait connaître qu'il a l'intention de la faire bénéficier des documents concernant le Quercy, qu'il pourrait avoir à sa disposition.

La Société remercie M. Taillefer de cette aimable promesse.

M. le président donne lecture d'un article du *Montaur du Puy-de-Dôme*, qui lui a été communiqué par M. Maïnowski, au sujet de l'ouvrage de Bielowski sur la *Tourbe et les Tourbières*.

M. l'abbé Gary annonce que M. Landes, membre correspondant, administrateur de première classe des affaires indigènes en Cochinchine, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La Société adresse à M. Landes ses plus vives félicitations.

M. le président annonce la mort de M. Baudel et rappelle les services qu'il a rendus à la Société tant comme membre résident que comme membre correspondant.

La Société envoie à la famille de M. Baudel ses compliments de condoléance et prend une large part à la douleur de ses parents et de ses amis.

M. Girma donne lecture de la bibliographie du département du Lot pour l'année 1891.

M. le secrétaire des séances donne connaissance du sommaire du prochain *Bulletin* (Année 1891 — 4^e fascicule), qui serait ainsi composé :

M. Greil : « Lettres sur Gourdon ».

M. Leboeuf : « Flore de M. l'abbé Bousquet (suite et fin) ».

M. Rouquet : « Fables patoises ».

M. l'abbé Gary : « Cantiques populaires ».

M. Carboñnel : « Nécrologie de M. Bessiè-res ».

M. Girma : « Bibliographie du département du Lot pour l'année 1891 ».

M. Joseph Blanc, secrétaire de la Commission Clément Marot : « Rapport sur les travaux de la commission pendant l'année 1891 ».

M. l'abbé Gary, secrétaire général de la Société : « Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1891 ».

« Procès-verbaux des séances du 4^e trimestre de l'année 1891 ».

« Liste des membres résidents de la Société ».

« Bureau de la Société pour l'année 1892 ».

« Sociétés correspondantes ».

« Tables des matières contenues dans les fascicules de l'année 1891 ».

M. l'abbé Gary continue la lecture du travail de M. Paul de Fontenilles sur les « Comptes de recettes et dépenses du vénérable chapitre de l'église cathédrale Saint-Etienne de Caors pour l'année 1652 finissant en 1653 ».

Le Président,
J. DAYNARD.

Le Secrétaire,
J. BLANC.

Dernières décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient d'émettre un avis de principe sur une question intéressante concernant les rapports financiers de l'Etat et des communes.

La loi du 12 mars 1880 permet à celles-ci de faire appel à des subventions de l'Etat pour l'achèvement de leur réseau vicinal; mais le concours de l'Etat doit être nécessairement subordonné au vote annuel par leur Conseil municipal des fonds d'entretien de leurs chemins.

Comme sanction de cette sorte d'obligation synallagmatique, l'Etat n'a-t-il que les cinq centimes ordinaires et les trois journées de prestation, et est-il désarmé dans le cas où, ces ressources épuisées, la commune se refuse à en créer d'autres ?

La haute assemblée a été d'avis que l'administration supérieure devait exiger l'inscription au budget du complément de dotation nécessaire et que, la dépense devant, dès lors, être considérée comme obligatoire, il disposait, au cas de refus ultérieur des crédits, du double droit d'inscription et d'imposition d'office résultant de l'article 149 de la loi du 5 avril 1884.

Dans la même séance d'assemblée générale, le Conseil a, par application de l'article 29 de la loi des finances du 26 décembre 1890, réglé le traitement possible de retenues à fin de pension des principaux des collèges communaux.

Il range à cet effet ces fonctionnaires en cinq classes appointées, la première à 5,500 et la dernière à 3,500 fr. accordés aux titulaires de l'agrégation; la répartition s'effectuera en cinq ans sur les bases suivantes : 16 0/0 de l'effectif dans la première classe, 18 0/0 dans la deuxième, 20 0/0 dans la troisième, 22 0/0 dans la quatrième et 25 0/0 dans la cinquième.

Les promotions auront toutes lieu au choix; enfin, nul ne pourra monter d'une classe qu'après trois ans passés dans la classe inférieure; ce délai n'est exigible qu'à partir du 1^{er} janvier 1894, la première répartition devant avoir effet à dater du 1^{er} janvier 1891.

Déraillement de l'Express Toulouse-Paris

Le train 16, express de Toulouse à Paris, a déraillé aujourd'hui à la gare Monteil, près Villefranche. Deux voitures ont été brisées. Un employé des postes a été grièvement blessé. La voie est fortement endommagée. On craint qu'il n'y ait d'autres victimes.

Des mesures intelligentes et rapides ont été prises par la Compagnie pour assurer les secours.

CONSEIL DE GUERRE

Le nommé Louis-Victor Guignat, soldat au 7^e de ligne, ayant été conduit à la cellule de punition a, dans un moment de colère, lacéré un pantalon et une paire de chaussures. Le conseil de guerre du 17^e corps a condamné Guignat à deux ans de travaux forcés.

Puy-l'Evêque

Dimanche, 17 janvier, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, a fait à la mairie de Puy-l'Evêque, une conférence sur la reconstitution de la vigne, devant un auditoire composé de plus de 300 viticulteurs, venus de tous les points du canton.

Après avoir exposé qu'il a avancé la conférence de plusieurs mois, sur l'invitation de M. Puech, maire de Puy-l'Evêque, qui en avait fait ressortir l'utilité immédiate, à cause de l'époque de la plantation, auprès de l'administration et auprès de lui, le conférencier a montré que seule la vigne peut refaire la fortune du pays et que tout autre culture, comme celle de la betterave sucrière, que certains ont d'ailleurs essayée sans succès, ne saurait la remplacer.

Il a constaté ensuite que les plants américains producteurs directs, peuvent servir utilement au début de la reconstitution pour donner de suite une récolte qui encouragera et soutiendra la vigneron; mais il a surtout recommandé les porte-greffes, qui sont destinés à nous donner le vin d'autrefois si justement recherché.

Quant au choix des espèces, il a recommandé le Riparia dans les terrains profonds et secs, le Solonis dans les terrains froids et humides et le York-Madeira, ainsi que quelques espèces de Rupestris dans les terrains calcaires et peu profonds.

M. Drouhault a ensuite donné d'excellents conseils sur la formation des pépinières, la plantation, le greffage et la taille. Il a signalé la greffe herbacée Salgues et la taille Guyau.

Il a terminé sa conférence par quelques mots sur les syndicats et sur l'utilité de la création d'écoles de greffage. Il s'est mis ensuite à la disposition de l'auditoire.

AGRICULTURE

Le sulfate de fer

Le *Bulletin* du Syndicat central des agriculteurs de France préconise dans les termes suivants l'emploi du sulfate de fer associé généralement aux engrais pour la culture des céréales et pour la vigne :

« Partout, en grande comme en petite culture, dans tous les sols et principalement dans ceux qui sont calcaires ou argilo-calcaires, on a pris la bonne habitude de joindre du sulfate de fer aux

engrais. Le mélange se fait sur l'aire de la grange avec les autres matières premières et le tout se sème au semoir. La quantité à employer est de 3 à 500 kilos à l'hectare.

« Sans préserver entièrement les céréales des maladies cryptogamiques, le sulfate de fer les prédispose à la résistance en leur donnant de la vigueur. Il les rend ainsi moins susceptibles à la rouille.

« Le sulfate de fer ne s'emploie pas seulement dans les céréales. Nous avons déjà dit que le Midi, la Bourgogne, les Charentes, et en général, les pays viticoles en donnaient des quantités considérables à leurs vignes pour les préserver ou les guérir de la chlorose. Les bons résultats de cette méthode ont été manifestés cette année, qui a été particulièrement humide.

« En ce moment beaucoup de vignes, dans le centre principalement, souffrent d'un excès de chaleur survenu trop promptement après une période de temps humide.

« Or, l'effet contraire se produit dans les vignes qui ont reçu du sulfate de fer. Leurs feuilles, au lieu de jaunir et de tomber actuellement, ce qui occasionne le grillage du raisin, sont restées vertes et les raisins profitent à vue d'œil; la qualité de la vendange est assurée.

« Dans beaucoup de régions sujettes à l'antrachnose, on s'est bien trouvé aussi de son emploi pour préserver les vignes. Naturellement l'enfouissement du sulfate de fer ne détruit pas le champignon qui occasionne l'antrachnose; des traitements extérieurs sont nécessaires pendant l'hiver, mais il fortifie la vigne et la rend par conséquent, plus résistante. On fera donc bien d'en donner à toutes les vignes en même temps que la fumure d'automne qui se fait immédiatement après les vendanges.

« En Normandie et en Bretagne, on agit de même pour les pommiers. Ceux-ci ne donnent généralement pleine récolte que tous les deux ans parce qu'ils sont anémiques. Le fer donnera à la sève l'activité nécessaire pour produire de nouveaux bourgeons sur lesquels apparaîtra le fruit. L'application peut s'en faire toute l'année mais nous recommandons l'automne de préférence.

« En horticulture, on l'emploie pour le grossissement et la coloration des fruits, sous forme de Bouillie, à raison de un à deux kilos de sulfate de fer pour autant de chaux et 100 litres d'eau. Elle se prépare comme la bouillie bordelaise. »

Nous ajouterons qu'il a été démontré par de récentes expériences que la dissolution de sulfate de fer est le meilleur toxique à employer pour les pucerons du rosier qu'elle détruit dans 24 heures. Le puceron lanigère du pommier est aussi détruit au moyen d'une dissolution de 4 à 5 grammes de sulfate de fer par litre d'eau.

Pour la vigne, il faut toujours adjoindre au sulfate de fer des engrais énergiques qui aident puissamment son action en stimulant la végétation.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LE BLÉ OU FROMENT

(Suite)

Tous les terrains ne sont pas également difficiles; dans les *pierrailles*, en travaillant en temps gras, on perdrait une bonne partie de la semence; dans les terres rouges, c'est le contraire.

On sème le blé à la volée et par sillons; s'il fait un peu de vent on suit toujours sa direction pour n'avoir pas des semailles irrégulières.

Dans les terrains médiocres il faut plus de semence que dans les bons fonds où la plante *talle*; cependant il ne faut pas en mettre trop, un pied gênerait l'autre.

Si on sème du blé mûri au gerbier on est certain d'avoir une récolte charbonnée; on n'a pas cet inconvénient avec de la semence complètement mûrie sur le pied. Crainte de l'égrener sur le sol, on avance souvent un peu la moisson et l'on a un grain de bonne mine, jaune, luisant.

A partir d'avril le blé monte vite si le temps le favorise. Dans le courant de mai nous sarclons, nous arrachons les mauvaises herbes : circes, chardons, *erres*, etc., qui, en répandant leurs graines empoisonneraient la récolte et la terre. Les propriétaires courts de fourrages ont là pour soigner leurs animaux.

Juillet amène la moisson, une des principales opérations agricoles. Les blés, comme toutes les céréales, sont mûrs dès que le grain résiste à la pression faite entre les ongles et est assez fort pour se séparer, alors les épis prennent une couleur jaune dorée. C'est le moment de se mettre à l'œuvre; le temps est précieux. Chacun connaît la fable de l'Alouette et ses petits. Chez nous, tous les gens valides, jeunes ou vieux, sortent et ont leur emploi.

Il n'y a plus de nuit, à peine rentrés des champs, à dix heures du soir, les trois heures du matin ne nous surprennent jamais au lit.

Autrefois, notre seul instrument pour moissonner était la faucille à dents de scie, le travail durait des mois entiers; puis vint le *boulan*, outil édenté, qui tombe deux ou trois fois plus de blé.

Tout se perfectionne, aujourd'hui nous nous servons de machines, de moissonneuses. Traînée par les bœufs ou un cheval et conduite par un seul homme, la moissonneuse coupe autant de blé, en un seul jour, qu'un ouvrier en quinze; huit, dix, quinze jours de moisson, et, dans les plus importants domaines tout est fini. La régularité avec laquelle moissonne cet appareil n'étonne pas moins que la rapidité de la marche; un rateau automate mû par un ingénieux mécanisme saisit le blé aussitôt qu'il est coupé et le dépose, avec une sorte d'adresse, à côté de la machine.

Comme la fermentation nuit au grain et à la paille, nous ne mettons en gerbes la récolte que lorsqu'elle est bien sèche, nous la laissons en javelle plus ou moins de temps, selon le degré de maturité; les gerbes bien serrées avec des liens de seigle, l'*ollio*, restent dans les champs en onzaine jusqu'à la fin de la moisson.

Alors par un temps bien sec, la nuit ou de bon matin pour ne pas l'égrener, nous allons le prendre sur les charrettes, nous le mettons autour de l'aire en *plongeurs*, *gerbiers* (gerbiers ou gerbières) bâtis de telle façon que la pluie ne puisse y pénétrer.

— Dans tous les pays du monde moissonne-t-on à la même époque ?

— Je n'en sais rien, mais je ne le pense pas.

L'Instituteur. — Le roulement de la moisson occupe tous les mois de l'année, dans les cinq parties du monde.

On coupe les blés :

En janvier : en Australie, Nouvelle-Zélande, Chili, République-Argentine.

En février : dans l'Inde.

En mars : dans la Haute-Egypte, le Cor-doban.

En avril : dans la Basse-Egypte, le Mexique, la Turquie-d'Asie, la Perse, la Syrie, l'Asie-Mineure, les Antilles.

En mai : dans le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, dans l'Asie centrale, la Chine, le Japon, la Floride, le Texas.

En juin : dans la Californie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, l'Orégon, la Louisiane, l'Alabama, la Georgie, le Kansas, le Colorado, le Missouri.

En juillet : en France, en Roumanie, en Autriche-Hongrie, dans la Russie méridionale, le Nebraska, le Minnnesota, le Haut-Canada, la Nouvelle-Angleterre.

En août : en Angleterre, Belgique, Allemagne, Hollande, Danemark, Pologne, Manitoba, Bas-Canada, Colombie.

En septembre : en Ecosse, Suède, Norvège, Canada septentrional.

En octobre : en Russie septentrionale, Sibérie.

En novembre : au Pérou, dans l'Afrique méridionale.

En décembre : dans la Birmanie.

(A suivre.)

J. MEULET,
Instituteur public à Carluet.

BULLETIN FINANCIER

du 20 janvier 1892

Les cours se maintiennent avec fermeté, mais les échanges continuent à être limités, la spéculation n'a pas à faire de grands efforts pour soutenir la cote. Les ressources en argent sont très abondantes, les grands marchés financiers, et notre place est certainement celle, au point de vue monétaire, dont la situation est tout à fait exceptionnelle. On avait fait courir, hier au soir, le bruit de complications au Dahomey, mais la nouvelle mérite confirmation.

Le 3 0/0 est à 95.47, le nouveau est comme hier à 94.55.

Peu de variations sur les actions de nos grandes sociétés de crédit. Le Foncier est à 1220, le Crédit Lyonnais à 806.25, la Banque de Paris a une meilleure tendance à 680.

Les actions des voies ferrées économiques sont demandées à 501.25. Les fonds étrangers sont sans beaucoup d'affaires. L'Italien est à 90.25. Notons une amélioration assez sensible sur la Rente Extérieure; par contre, le Portugais faiblit encore à 29 3/8, la réduction du taux de l'intérêt devient de plus en plus probable.

En Banque, les valeurs minières sont calmes, la Morena a de bonnes demandes. On continue à faire bon accueil aux Soufres Romains, cette valeur reste demandée à 110 avec tendance à la hausse.

La compagnie de Beyrouth à Damas, qui émet le 26 courant 120,000 obligations est unie à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée par une comm. naut. d'intérêt. Cette ligne aboutissant à la Méditerranée a toutes sortes de bonnes raisons pour attirer à Marseille tout le trafic de la Syrie plutôt que de le laisser passer par Gênes ou Brindisi.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Les personnes anémiques, celles atteintes de maladies de poitrines, de tumeurs, d'affections cancéreuses, celles dégoûtées des aliments ou ne pouvant les digérer, celles épuisées par la fatigue, le travail ont besoin d'être nourries à tout prix pour soutenir et réparer leurs forces. Le Vin de Peptone de Chapoteaut remplit admirablement ce but, car il contient par verre à bordeaux 10 grammes de viande de bœuf de première qualité, rendue soluble par la pepsine et prête à circuler dans le sang sans aucun travail de l'estomac.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Les épidémies d'influenza qui nous arrivent périodiquement demandent l'emploi de remèdes actifs : au premier rang figure la véritable QUININE DE PELLETIER, qui soutient les forces des malades, combat la fièvre, les frissons, et préserve les bien portants de toute contagion. Il suffit, en effet, de prendre chaque jour un repas une ou deux perles de QUININE PELLETIER pour résister aux atteintes de la maladie et se préserver d'un rhume à son début.

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans, je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible ; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaites **Pilules Gicquel**. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipations, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : DINARD, curé de Tanis.

SIROP ET PÂTE DE REGNAUD
— 70 ans de succès —
Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

CHEMINS DE FER OTTOMANS ÉCONOMIQUES DE SYRIE
Compagnie au capital de 10 Millions

LIGNE BEYROUTH-DAMAS-HAURAN
(ROUTE DE BEYROUTH A DAMAS TRANSFORMÉE)

120.000 Obligations de 500 francs 3 %
Rapportant 15 fr. par an, soit 7 fr. 50 sous impôts (les 1^{er} janvier — 1^{er} juillet), et remboursables à 500 fr. en 90 annuités, à partir du 1^{er} janvier 1893

Le produit de l'émission (dette unique) est destiné :
1^o A la transformation de la route actuelle en un chemin de fer dont les prolongements portent la concession à 260 kilomètres ;
Et 2^o A un prêt hypothécaire de 5 millions à la Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts de Beyrouth.

Paiement des coupons et remboursement des titres :
C^{ie} des CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE
88, rue Saint-Lazare
BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Prix d'émission : Fr. 295, payables :
En souscrivant, 50 fr. ; à la répartition, du 1^{er} au 15 février, 45 fr. ; du 15 au 30 avril, 100 fr. ; du 15 au 30 juin, 100 fr.

Le prix libéré à la répartition est de 292 fr. 50, ce qui fait ressortir le placement à 5.12 % environ, prime d'amortissement non comprise.

On souscrit : **Mercredi 27 janvier 1892**
ET DES A PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE, A PARIS :
BUREAUX DE LA COMPAGNIE, 88, rue Saint-Lazare ;
BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, 7, rue Meyerbeer ;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence,
Et dans leurs Agences, en France et à l'Étranger.
LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

AUDOUARD
Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.
**CHIRURGIEN-DENTISTE
A BRIVE**

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS
De tous systèmes et à tous les prix
PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

VIGNES AMÉRICAINES
GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

DE
VICTOR COMBES
PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR
Lauréat du Concours des Vignobles de 1891
Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Brive
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
A VIRE, PAR PUY-L'ÈVÈQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques
VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT
(SAUF VARIATIONS)
HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892
PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS Greffés et soudés sur les porte-greffes ci-contre :		
	le cent	le mil.	le cent	le mil.		le cent	le mil.
Black Défiance	45	100	20	150	Aspiran teinturier Bouschet	25	250
Canada	6	50	15	120	Carignan Bouschet	25	250
Cunningham	2	15	8	60	Aramon teinturier Bouschet	25	250
Cynthiana	4	30	20	150	Alicante Bouschet	20	180
Croton	50	400	60	480	Alicante Henry-Bouschet	25	200
Duchesse	50	400	50	400	Grand noir de la Calmette	25	200
Herbemont	2	15	8	60	Terral Bouschet	35	250
Herbemont d'Aurelle	50	300	40	300	Portugais bleu	25	200
Herbemont Touzan	40	300	30	240	Côt ou Auxerrois	25	200
Herbemont Blanc	30	240	20	160	Aramon	25	200
Jacquez à gros grains	3	15	8	45	Chasselas du 22 juillet	30	250
Jacquez d'Aurelle	25	200	30	240	Chasselas ordinaires	25	200
Jacquez d'Aurelle Cazalis	300	2400	300	2400	Muscat noir	30	250
Othello	2	15	8	60			
Noah	2	15	8	60	Boutures pour greffons		
St-Sauveur (extra-fertile)	25	200	40	300	Aspiran teinturier Bouschet	15	100
St-Sauveur infertile	8	60	10	80	Carignan Bouschet	20	150
Sécoury	20	150	40	300	Aramon teinturier Bouschet	10	80
Sénasquas	6	50	15	100	Alicante Bouschet	5	40
Triumph	15	140	25	200	Alicante Henry-Bouschet	5	40
Berlandier	30	240	30	240	Grand noir de la Calmette	20	150
Cindras	30	240	30	240	Terral Bouschet	10	80
Cordifolia	10	80	25	200	Portugais bleu	30	250
Riparia large feuille	2	15	5	40	Plant de la beauté	50	400
Rupestris large feuille	4	30	10	80	Plant Goupy	30	250
Rupestris Ganzin	15	120	25	200	Castel	3	25
Solonis	2	15	7	60	Nébulescol (1) noir	50	400
Vialla	2	15	7	60	» blanc	50	400
York-Madeira	5	25	8	70	(1) Raisin de 0,80 de long.		

1892

ANNUAIRE
STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DU
DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet
PAR
MM. LES CHEFS DE DIVISION
DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE :
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS
IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE
1892

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire uniment apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

GUÉRISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES
PLAQUES, ULCÈRES, VARICÈLES
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste
Ancien Médecin-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo
Pince Allés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

HONORÉ Photographe
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS